



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

Service : UDAP 94
Affaire suivie par : Ghislaine FINAZ
Tél : 01-43-65-25-34
Courriel : ghislaine.finaz@culture.gouv.fr

Référence: 2024 / 018 / GF/AP
PJ : Néant

Vincennes, le 4 juillet 2024.

L'Architecte des Bâtiments de France

à

Grand Paris Sud Est Avenir
Europarc
14 rue Le Corbusier
94046 CRETEIL CEDEX

A l'attention de Mme SOLBES Coralie et de
Mme PELLERIN Florie-Anne

Objet : modification n°4 du PLU de Périgny-sur-Yerres
Référence : votre courrier 2024DRAT26 daté du 02.05.2024

Mesdames,

Je vous prie de trouver ci-dessous nos observations sur la nouvelle version de la modification du PLU de Périgny-sur-Yerres :

Notice de présentation de la modification

p. 5 du document : les nouvelles règles de l'article UD12 imposent un local de 1,5 m² minimum par logement pour les vélos. On devrait veiller à ce que cet accroissement de surface en faveur du stationnement n'imperméabilise pas trop les sols, surtout en centre ancien, et que les éventuelles constructions occupant cette fonction s'intègrent de par leur volumétrie et leurs matériaux à leur environnement urbain.

p. 10 : la même remarque est valable en zone UE.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, mes salutations distinguées.

Madame Ghislaine FINAZ
Architecte des Bâtiments de France
Architecte et Urbaniste de l'Etat
Cheffe de l'UDAP du Val de Marne